

REGLEMENT INTERIEUR – SELM 2017

0- Définition

On entend par "festivalier" toute personne physique ou morale qui s'inscrit au festival.

On entend par "prestataire", les sociétés qui assurent les activités proposées au programme comme par exemple, location de matériels, forfait ski, déjeuner, hébergement et dîner.

On entend par "organisation" l'association qui organise le festival.

1- Généralités

Le festival est ouvert à tous. Les participants déclarent par leur inscription être aptes médicalement à la pratique de la danse et aux activités sportives.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le festival en cas d'effectif insuffisant ou d'incidents de force majeure. Dans ce cas, uniquement, les personnes inscrites seront averties par courrier et leur inscription leur sera remboursée.

Le programme est modifiable par l'organisateur sans aucun préavis ni dédommagement.

2- Acceptation

En participant au festival, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter le présent règlement, les consignes inscrites sur le site web du festival.

3- Inscription au festival

Les inscriptions débutent chaque année, entre octobre et novembre précédant chaque édition. Elles sont signalées et en ligne sur le site web du festival www.salsaenlamontana.com.

L'inscription n'est définitive, qu'une fois validée et dans la mesure des places disponibles, au moment de la validation.

Une inscription ne sera validée que :

- Après le paiement en ligne,
- ou à réception des chèques vacances envoyés avec le mail de réservation à SALSA EN LA MONTANA, 27 rue Jules Ladoumègue 33160 SAINT MEDARD EN JALLES.

Dans tous les cas, les chèques doivent être envoyés **DES L'INSCRIPTION** pour validation de l'inscription.

IMPORTANT : votre billet est votre preuve d'achat et de participation au festival, vous devez le conserver tout au long du festival, il vous sera réclamé comme justificatif.

Tout festival commencé est dû. En cas de désistement, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Chaque pass est nominatif et ne peut être échangé sans l'accord préalable de l'organisation du festival. Cet accord devra être demandé par mail à selmfestival@gmail.com.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage, envers l'organisation et les prestataires, à venir au festival par ses propres moyens.

En cas de désistement de sa part (participation à tout le séjour ou qu'à une soirée), il ne pourra prétendre à AUCUN remboursement.

En cas de trop forte affluence des inscriptions le même jour, un tirage au sort pourra être effectué par l'équipe d'organisation.

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les inscriptions sont closes lorsque le quota fixé par l'organisation est atteint ou à la date de clôture des inscriptions en ligne le 04/01/17. Merci pour votre compréhension.

Les soirées sont réservées aux personnes ayant acquitté les frais de participation en ligne.

Une vente sur place pour les soirées du vendredi et samedi sera organisée à partir de 22h30.

Les inscriptions se font individuellement ou par groupe.

Options en supplément :

Toutes les options choisies lors de l'inscription (forfait ski, location de matériels, Thermes, dîners) sont considérées comme un engagement de la part du festivalier et sont payables dès l'inscription au festival.

Seuls les festivaliers achetant la formule « FULL PASS » peuvent bénéficier des réductions pour les prestations proposées (ex : forfait ski, location de ski, accès aux thermes,...).

Les festivaliers s'inscrivant que pour les soirées ne peuvent bénéficier des réductions.

- Si le festivalier a opté pour le dîner du vendredi soir, il a pris connaissance de l'heure de service : 19h30-22h30. S'il se présente après 22h30, cette option est considérée comme fournie par l'organisation. Elle est non remboursée.

Aucune modification ou remboursement ne pourront avoir lieu après cette date.

Des achats supplémentaires d'options pourront être faits sur place **à tarifs majorés.**

4- Responsabilité - Assurance

La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, durant le festival.

Les festivaliers s'engagent à faire preuve de civisme : nuisance sonore, propreté etc...

L'association " Salsa en la Montana " centralise les inscriptions et met en place les animations.
Elle n'agit pas en tant qu'organisateur de voyages.

Les participants pratiquent sous leurs responsabilités les activités proposées. Ils ne pourront se retourner contre l'association en cas d'accidents ou autres problèmes, qui ne sont pas du fait de l'association organisatrice, ni prétendre à un quelconque dédommagement.

Si un(e) participant(e) désire être couvert(e) par une assurance pour la pratique d'une activité sur le domaine skiable, il s'acquittera de l'option "assurance" proposée en ligne ou vendue aux caisses des remontées mécaniques de la station AVANT de partir sur le domaine skiable.

5- Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de films pour une personne majeure

Le festivalier cède à l'organisateur les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées lors du Festival Salsa en la Montana à St Lary.

Le festivalier autorise l'organisateur à communiquer, fixer et reproduire par tout moyen technique, les photographies et films effectués pendant la durée du festival.

6- Droits d'accès et de rectification aux informations

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Association Salsa en la montana – 27 rue Jules Ladoumègue – 33160 Saint Médard en Jalles

7- Transport

L'association ne met pas en place de transport en commun.

Le festivalier s'organise pour participer au festival par ses propres moyens.

Chaque festivalier doit se rendre dans les différents lieux en respectant la réglementation en vigueur. Ces déplacements sont sous la responsabilité du festivalier.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue auprès de l'organisateur en cas d'accident.

8- Modification du programme du festival

Si pour des raisons de force majeure (météo par exemple), les activités ne peuvent se dérouler conformément au programme initial prévisionnel, l'organisation interviendra auprès des différents prestataires pour des adaptations selon les conditions imposées par ces différents prestataires :

- Altiski pour l'accès au domaine skiable
- Intersports pour la location du matériel
- Le restaurant d'altitude Le Merlan pour l'apéritif du samedi midi
- Le Sensoria pour l'accès aux soins et au RIO.

>> Dans tous les cas, l'organisation **ne peut s'engager sur des éventuels remboursements** en lieu et place des prestataires.

Qui organise Salsa en la montana ?

*L'organisation est assurée **entièrement bénévolement** par l'association **Salsa En La Montana** de Bordeaux, avec l'aide généreuse de bénévoles de tous horizons !*

Suis-je obligé de savoir skier et/ou danser pour participer ?

Non. Ayez juste la bonne humeur et sachez apprécier la salsa car vous allez en entendre pendant tout le week-end ! Des initiations salsa sont organisées dans le village pendant le festival. N'hésitez pas à tester le ski/le snowboard en prenant des cours (activité non comprise dans le forfait « salsa en la montana ») avec des amis ou une école de ski.

Peut-on s'inscrire seul ou en groupe ?

Les 2 ! Pour les inscriptions groupées, un ticket individuel est édité pour chaque participant du groupe.

Dois-je avoir acheté le « FULL PASS » pour profiter de toutes les animations ?

L'accès aux réductions est strictement réservé aux festivaliers ayant acheté un FULL PASS et en prévente.

Les animations en journée sont ouvertes à tous.

Puis-je participer à une seule soirée ?

oui. La formule est proposée pour la soirée du vendredi et du samedi.

La soirée du jeudi à l'ICC est libre.

Comment sont traitées les inscriptions ?

Par ordre d'arrivée.

Comment serai-je informé de la confirmation de mon inscription ?

Par mail lors de l'inscription en ligne. Aucune confirmation n'est faite par téléphone.

Si jamais je ne peux plus venir comment cela se passe-t-il ?

Nous ne remboursons pas les pass en cas d'annulation.

Ils peuvent être échangés en accord avec l'organisation du festival et sur demande écrite par mail afin que nous ayons un justificatif de cette demande d'échange et sous réserve d'avoir toutes les coordonnées de la personne « remplaçante » avant le 31 décembre précédant chaque édition.

L'organisation du festival ne remboursera pas le 1er demandeur. Les deux personnes doivent s'arranger entre elles pour l'aspect financier.

Quelles sont les animations accessibles à tout le monde (y compris personnes non inscrites au festival) ?

Les activités en journée.

Un concert est-il prévu ?

Non.